



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

Nant, le 15/07/2024

Mesdames, Messieurs,

La prochaine séance du Conseil Municipal de la commune de Nant se tiendra
le 22 juillet 2024 à 18h dans le « petit hall ».

Ordre du jour du Conseil Municipal :

1. Nomination du secrétaire de séance ; délibération
2. Approbation PV du conseil précédent ;
3. Décisions du Maire ;
4. Information budget 2024 (dotations)
5. Démission 4ème Adjointe. Maintien ou suppression du poste d'adjoint ; délibération
6. Indemnités des élus ; délibération
7. Aveyron Ingénierie - Portail Usager Urbanisme (PUU) – Approbation des Conditions Générales d'Utilisation ; délibération
8. SIEDA : Adhésion au groupement de commandes ; délibération
9. Division parcellaire piscine / Communauté de Communes Larzac Vallées ; délibération
10. Hôtel de Ville : Attribution du lot n° 11 (ascenseur) ; délibération
11. Budget communal : Admission en non-valeur ; délibération
12. Budget communal : Décision modificative n° 3 ; délibération
13. Fondation du Patrimoine : Adhésion ; délibération
14. Programme « Escapades du théâtre » 2024 – 2025 : Convention ; délibération
15. Festival Concert'ines 2024 : Dédommagement à la paroisse Saint-Amans du Larzac – Dourbie – Cernon ; délibération
16. Service administratif : Création d'un emploi permanent ; délibération
17. Hôtel de Ville : financement travaux - emprunt
18. Hôtel de Ville : financement en attente des subventions et du FCTVA – ligne de trésorerie

Questions diverses / information du Maire

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Richard FIOL



Selon l'article L2121-17 du CGCT « Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

Pouvoir

Je soussigné(e),....., dans l'impossibilité d'assister à la séance du conseil municipal du 22 juillet 2024 donne par la présente en vertu du Code des Collectivités Territoriales, pouvoir à pour voter en mon nom et place de différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Fait à,

LeSignature